

# Gouvernement : un projet de Décret portant octroi de la nationalité congolaise adopté

LIRE EN PAGES 2-3



**Processus électoral en cours : Joseph Kabila promulgue la loi sur la répartition des sièges**

LIRE EN PAGE 2

TRIBULATIONS POLITIQUES EN RDC

# Martin Fayulu perd le nord

LIRE EN PAGE 6

## MUSIQUE

IL Y A 28 ANS NOUS  
QUITTAIENT LES FRÈRES SOKI

**Unis par le sort  
jusqu'à la mort !**

LIRE EN PAGE 13

## PÉNURIE D'EAU À KIKWIT

**Les femmes lancent  
une pétition contre  
l'augmentation du  
prix de l'eau !**

LIRE EN PAGE 10

## EDITORIAL

**Que de violations des droits  
de l'homme contre des  
migrants outre atlantique !**

**D**e plus en plus des Organisations non gouvernementales des droits de l'homme

(Suite en page 2)

## EDITORIAL

## Que de violations des droits de l'homme contre des migrants outre atlantique !

(Suite de la page 1)

nationales et internationales pululent dans les pays africains dénonçant, chaque jour qui passe, des cas de violations des droits de l'homme, des fois imaginaires, dans des pays bien ciblés. Des rapports sont publiés à répétition par ces ONG des droits de l'homme contre certains pays, minimisant les graves violations des droits de l'homme perpétrés dans d'autres pays.

Si ces ONG s'intéressaient au sort des migrants africains, asiatiques et latino-américains vivant en Occident, elles se rendraient compte qu'ils sont, plus que des violations dénoncées à répétition contre certains régimes politiques africains, des victimes de grandes violations des droits de l'homme. Certains subissent, dans des familles d'accueil et sous l'œil négligent des autorités municipales et même nationales des pays d'accueil, des maltraitances de tous ordres, allant jusqu'à les pousser à faire, contre leur volonté, la pornographie, la zoophilie...

Ces usines pornographiques fonctionnent à plein rendement avec comme acteurs, des victimes dont la plupart sont des migrants, sans que cela n'émeuve ces ONG des droits de l'homme. Et, en dépit des films tournés mis à la disposition du grand public où l'on voit des femmes obligées de s'accoupler avec des chiens et chevaux et même d'essayer le derrière des animaux avec leur langue ou des hommes poussés à déborder l'effort humain en s'accouplant, les ONG des droits de l'homme restent silencieuses. Pourtant beaucoup de morts parmi ces migrants proviennent de ces milieux. Et aucun rapport des droits de l'homme ne dénonce ces maltraitances qui ressemblent à l'esclavage plus sauvage que celui d'antan.

Raison pour laquelle le Président de la République Démocratique du Congo a bloqué depuis 2013 tous les dossiers d'adoption des enfants congolais pour leur éviter le sort subi par certains d'entre eux partis auparavant Outre atlantique.

## A L'AFFICHE

## Processus électoral en cours : Joseph Kabila promulgue la loi sur la répartition des sièges

Le Président de la République, Joseph Kabila Kabange, a promulgué mardi 08 mai, la loi sur la répartition des sièges pour les élections législatives, provinciales, municipales et locales et qui fixe les circonscriptions électorales, respectant ainsi le délai du calendrier électoral.

Adoptée 72 heures plus tôt par les deux chambres du Parlement après la tenue de la commission paritaire, cette loi comprend quatre annexes à savoir, répartition des sièges pour les députés nationaux et provinciaux ainsi que pour les conseillers municipaux et de secteurs.

Cette loi servira d'annexe à celle n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines et municipales et locales.

Avec la promulgation de la loi portant répartition des sièges, tout l'arsenal juridique indispensable au processus électoral en cours est désormais prêt. Aussi l'acte posé par le Chef de l'Etat, constitue-t-il un pas de plus vers les élections.

Cette loi a été élaborée sur base des résultats des dernières opérations d'enrôlement et d'identification des électeurs qui ont donné près de 46 millions d'inscrits, moins 6 millions de doublons et mineurs dénichés, soit avec 40 millions d'électeurs comme base. Ainsi, a-t-il poursuivi, la répartition des sièges est faite sur base de l'article 115 de la Loi électorale.

Comme l'avait bien expliqué le président de la Ceni, Corneille Naanga, lors de ses prestations dans les deux chambres du Parlement, 40 millions d'inscrits divisés par le nombre de sièges, soit 500 sièges, ont donné 80.742 voix comme quotient par siège.

Pour les élections législatives nationales, le territoire de la RDC est subdivisé en 181 circonscriptions électorales, réparties dans les 26 provinces du pays, à raison de : 7 pour le Bas-Uélé, 8 pour l'Equateur, 6 pour le Haut-Lomami, 8 pour le Haut-Katanga, 7 pour le Haut-Uélé, 6 pour l'Ituri, 6, le Kasai, 6, le Kasai-central, 6, le Kasai-Oriental, 4 à Kinshasa, 12 au Kongo central, 6 au Kwango, 7 au Kwilu, 7 pour Lomami, 6 pour Lualaba, 9 pour Mai-Ndombe, 8 pour Maniema, 4 pour Mongala, 9 pour Nord-Kivu, 5 pour Nord-Ubangi, 7 pour Sanкуру, 9 pour Sud-Kivu, 6 pour Sud-Ubangi, 7 pour Tanganyika, 8 pour Tshopo et 7 pour Tshuapa.

Pour la députation provinciale, la loi prévoit 780 sièges et 201 circonscriptions électorales pour les 311 communes dans les villes et territoires et 734 secteurs et chefferies que compte le pays. Ainsi, le nombre de sièges à pourvoir pour chaque assemblée provinciale varie entre 18 et 48.

La loi indique que la circonscription électorale pour l'élection des députés nationaux est le territoire, la ville et le regroupement des communes pour la ville de Kinshasa. Pour les Conseillers municipaux, la circonscription électorale est la commune ; tandis que la circonscription électorale pour l'élection des conseillers de secteur ou de chefferie est le secteur ou la chefferie.

Avec la promulgation de la loi portant répartition des sièges dans les délais du calendrier électoral, un pas de plus vient d'être franchi vers les élections et tout l'arsenal juridique indispensable au processus électoral en cours est désormais prêt.

LNR

## A L'AFFICHE

Compte-rendu de la 12<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Conseil des ministres

Ce mardi 08 mai 2018, s'est tenue à l'Immeuble du Gouvernement de Kinshasa-Gombe la 12<sup>ème</sup> Réunion Extraordinaire du Conseil des Ministres sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Monsieur Bruno Tshibala Nzenzhe.

Quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour :

- Points d'informations
  - Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres

- Examen et adoption des dossiers
- Examen et adoption d'un texte

## Points d'informations

## Etat de l'Administration du Territoire

Selon le rapport présenté à ce sujet par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité, un calme relatif règne à travers le pays en dépit de tensions provoquées dans quelques entités par des hors-la-loi qui sont traqués par les forces de défense et de sécurité.

Après avoir évalué l'état d'esprit de la population autour de l'adaptation du prix de la course de transport en commun due à la hausse du prix des carburants, de la machine à voter et du retour à l'accalmie en territoire de Djugu (Ituri), il a fait part au Conseil de l'adoption par la Commission paritaire Assemblée Nationale - Sénat de l'annexe à la loi portant répartition des sièges par circonscription pour les prochaines élections générales, laquelle sera envoyée à Son Excellence Monsieur le Président de la République pour promulgation.

Le Vice Premier Ministre de l'Intérieur et Sécurité a aussi informé le Conseil de la poursuite satisfaisante de l'offensive des FARDC contre des groupes armés étrangers et locaux dans les provinces de l'Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu et une partie de l'espace

de la République pour le renforcement des missions de protection

des personnes et des biens par les forces de la Police Nationale Congolaise dans les grandes villes du pays où s'observent des activités de banditisme avec pertes en vies humaines, de l'incursion par des inconnus dans les installations de la CENI à Kazumba où du matériel électoral a été emporté, de la tension persistante au sein de l'institution déléguée de la province de la Mongala, de la clôture le 05 mai des épreuves préliminaires de l'Exa-

men d'Etat 2017-2018 pour les finalistes du cycle secondaire, de la poursuite du mouvement social des professeurs de l'Université de Kinshasa et d'un début d'épidémie de choléra en commune de Dibindi à Mbuji-Mayi.

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget a informé le Conseil de la fin de ce mouvement social du fait des mesures en cours au niveau de ses services et de ceux des Ministères des Finances et de l'ESU dans le sens des revendications du corps professoral.

Par ailleurs, les pluies diluviennes ont causé 05 morts à Uvira entre la nuit du 04 au 05 mai 2018.

Pour sa part, le Ministre de la Défense Nationale, Anciens Combattants et Réinsertion a signalé des avancées significatives dans la réduction des capacités de nuisance des groupes armés étrangers ADF et FDLR et de leurs suppléants de certains groupes locaux Mayi-Mayi grâce à la vélocité des forces régulières de défense et de sécurité. Il a mis l'accent sur l'accroissement inquiétant du nombre des éleveurs étrangers Mbororo avec leurs bétails dans l'espace Uélé, ce qui suscite des incidents avec les populations locales. A Beni, une attitude plus citoyenne est observée dans le chef de la population et appréciée dans la guerre des FARDC contre les forces négatives. C'est le cas notamment à Ngadi et à Muramba.

Au Sud-Kivu, après l'éradication de la menace du groupe criminel Yakutumba (territoires de Fizi et Baraka), quelques malaises dans les relations intercommunautaires se dessinent.

Des directives précises ont été données aux Ministres concernés ainsi qu'à leurs délégués en province pour y pallier.

Prenant ensuite la parole au nom du Ministre de la Santé, le Ministre d'Etat, Ministre du Travail et Prévoyance Sociale a fait état d'une situation sanitaire préoccupante dans l'aire de santé de Impoko, zone de santé de Bikoro en province de l'Equateur. Il s'agit de 21 cas de fièvre avec des signes hémorragiques ayant entraîné 17 décès, soit 80% de létalité. Le plan de riposte pris par le Ministère de la Santé a été approuvé par le Gouvernement.

## Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres

Le relevé des décisions prises lors de la 9<sup>ème</sup> Réunion Ordinaire du Conseil de vendredi 04 mai 2018 a été approuvé. Elles portaient respectivement sur :

- Convocation d'une concertation le jour même autour du 1<sup>er</sup> Ministre des Ministres compétents relativement à la grève des professeurs de l'Université de Kinshasa ;
- Approbation du Projet de Décret portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti, des allocations familiales minima et de la contre-valeur, « SMIG » en sigle ;
- Approbation du Projet d'Ordonnance portant approbation de l'Accord de conversion de dettes entre le Royaume d'Espagne, la RDC et le Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme ; et
- Approbation du Projet de Décret fixant les modalités d'émission et de remboursement des bons du Trésor.

## Examen et adoption des dossiers

## Etat de la description politique

Faisant l'état des mesures de description politique, le Ministre

(Suite en page 3)

## Compte-rendu de la 12<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Conseil des ministres

(Suite de la page 2)

tre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a informé le Conseil des Ministres de la libération de 1864 condamnés éligibles, exception faite des condamnés fugitifs et latitants, des personnes condamnées pour faits de violences sexuelles, corruption, concussion, assassinat, meurtre, vol à mains armées, trahison, association des malfaiteurs ; atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, détention illégale d'armes de guerre et toute infraction contre l'autorité de l'Etat et l'intégrité du territoire, prévue par les articles 195 à 199 du Code Pénal Congolais ; crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide.

Neuf arrêtés ministériels ont permis la libération de 717 condamnés et 11 arrêtés ministériels ont permis la libération conditionnelle de 1438 détenus. Soit au total 4019 personnes élargies. Il a été demandé au Parquet et aux différents services qui en sont auxiliaires ainsi qu'à l'administration pénitentiaire de communiquer au Ministère de la Justice les noms des détenus susceptibles de pouvoir bénéficier de la libération conditionnelle ou de la loi d'amnistie. Complétant le Ministre d'Etat à la Justice, le Ministre de la Communication et Médias a fait état de la reconnaissance par les professionnels de médias réunis en séminaire à l'occasion de la Journée Internationale de la Liberté de la Presse qui ont reconnu qu'à ce jour aucun professionnel des médias ne se trouve en prison en RDC. Des instructions lui ont été données pour poursuivre les efforts de décriminalisation au niveau médiatique qui sont d'ores et déjà perceptibles dans les médias publics. Le Ministre des Affaires Foncières a planché sur le projet de construction et d'aménagement de la corniche de la ville de

Kinshasa. Après un rappel des faits et des dispositifs institutionnels, le Ministre des Affaires Foncières a sollicité l'adoption du projet par le Conseil des Ministres. Le projet a été adopté.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a pour sa part plaidé pour l'attribution des bourses d'études en faveur du Personnel Scientifique Congolais en vue d'assurer la relève académique. Le Projet a été adopté.

Quant au Ministre de l'Urbanisme et Habitat, il a fait l'économie du Projet d'acquisition d'un Laboratoire de contrôle de qualité et d'homogénéité des structures des bâtiments en vue des études préalables à la délivrance du certificat de conformité avec les normes en matière d'architecture et de la qualité de matériaux de construction ainsi que les critères d'habitabilité des immeubles. Le Projet a été adopté.

Le Ministre de l'Energie et Ressources Hydrauliques a défendu deux notes, l'une sur la rencontre avec la partie Zambienne dans le cadre du suivi des projets bilatéraux et l'autre relative à la présentation du projet de Loi Inga pour examen et adoption par le Parlement. Les deux notes ont été adoptées.

### Examen et adoption d'un texte

Un projet de Décret portant octroi de la nationalité congolaise présenté par le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a été approuvé.

Commencée à 11H00, la réunion du Conseil des Ministres s'est terminée vers 14H00.

Je vous remercie.

**Lambert Mende Omalanga**  
Ministre de la Communication et Médias  
Porte-parole du Gouvernement

## Compte-rendu de la 9<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres a tenu sa neuvième réunion ordinaire le 04 mai 2018 sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. M. Joseph KABILA KAMBANDA au Bâtiment du Gouvernement à Kinshasa-Gombe.

Les Points inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants:

I. Points d'informations

II. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres

III. Examen et adoption d'un dossier

IV. Examen et adoption des textes

### I. Points d'informations

#### 1. Etat et Administration du Territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité a ouvert ce chapitre par un large tour d'horizon d'où il ressort que la situation du pays est relativement calme en relevant quelques inquiétudes suscitées dans l'opinion par la hausse des prix du carburant à la pompe et ses corollaires. Il a signalé l'adoption par l'Assemblée Nationale de l'annexe

de la Loi portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives, provinciales, municipales et locales qui se trouve en débat à la chambre haute du parlement ainsi que la poursuite de la sensibilisation à travers le pays de différentes couches de la population sur la machine à voter, un mécanisme de rationalisation du processus électoral mis en œuvre conformément à l'accord du 31 décembre 2016 par la CENI.

Il a fait part à l'exécutif de la reprise de l'agitation par quelques groupes informels qui ont brillé récemment par des tentatives de déstabilisation sans grande conséquence et qui excipent du prétexte irrégulier et fallacieux de l'éventualité de la non tenue des élections le 23 décembre prochain pour relancer une agitation sans fondements que les autorités locales compétentes et les forces de l'ordre ont été instruites de gérer conformément aux lois de la République.

La poursuite de l'offensive des forces de défense et de sécurité

(Suite en page 5)

## Compte-rendu de la 9<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Conseil des Ministres

(Suite de la page 4)

curité contre les groupes armés dans certaines zones de l'Est et du Centre du pays, l'arrestation début mai d'un chef terroriste se revendiquant du mouvement Kamuina-Nsapu au Kasai et des cas de violences dans les grandes villes comme Kinshasa, Matadi et Goma dont une attaque à main armée contre un officier de la CENI à Kinshasa ont été également portés à la connaissance du Gouvernement. Les mesures appropriées pour le rétablissement de l'ordre dans ces sites perturbés ont été approuvées par le Conseil des Ministres.

Le rapport sur l'état du territoire a en outre épinglé l'apparition d'une épidémie de rougeole infantile dans les provinces de la Tshopo et de Lualaba ainsi que les dommages causés par des inondations de certaines localités au Sud, à l'Est et au Centre du pays suite aux dernières pluies diluviennes qui ont laissé plusieurs familles sans abris.

Les Ministères de la Santé Publique, des Affaires Sociales et des Affaires Humanitaires ont reçu des directives pour y pallier avec promptitude.

Complétant ce rapport, le Ministre de la Défense Nationale, Anciens Combattants et Réinsertion a indiqué que quelques espaces de la partie Est du pays étaient encore en proie à l'activisme des groupes armés étrangers ADF et FDLR et de certains groupes locaux Mai-Mai qui leur servent de suppléants. La pression des FARDC a d'ores et déjà permis de réduire les capacités de nuisance de ces forces négatives.

Le Ministre de la Défense nationale a signalé la reconquête de quelques anciens campements des terroristes ADF par les FARDC notamment à Mwalika et Mapobu. Le Gouvernement a pris acte de ces avancées significatives. Il appelle la population de Beni à appuyer les FARDC pour la localisation et la neutralisation de ces criminels avant de réitérer sa position consistant à exiger le rapatriement sans condition des FDLR et de leurs dépendants.

Ensuite, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports et Communication a présenté les grandes lignes du projet de construction par l'OGEFREM d'un Port sec de 62 hectares à Kasumbalesa, 2ème point d'entrée des marchandises de la RDC dont les engorgements, la désorganisation, les délais trop longs imposés aux usagers et la non maîtrise des opérations logistiques entraînent le coulage des recettes douanières, le ralentissement de l'activité économique, des risques d'insécurité et l'apparition d'épidémies diverses.

Il a, en outre, fait rapport sur le Sommet de la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC) et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo (F2BC) tenu à Brazzaville du 27 au 29 avril 2018 dans le but d'assurer la coordination et le suivi des actions et initiatives concourant à la lutte contre les changements climatiques et contribuant au développement économique des Etats membres de ladite Commission à travers l'élaboration des plans d'investissement climat. Après débats et délibérations, mandat a été donné par le

Gouvernement aux Ministres compétents de se joindre aux deux autres pays poumons de la planète que sont le Brésil et l'Indonésie en vue d'harmoniser les vues pour des programmes plus efficaces et réalistes à cette fin.

### II. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres

1. Relevé des décisions de la 11ème réunion extraordinaire du Conseil des Ministres du lundi 16 avril 2018 au cours duquel avaient été adoptés le projet de construction et d'aménagement de la corniche de la Ville de Kinshasa présenté par le Ministère des Transports et Communications, le Projet de loi portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales présenté par le Ministère de l'Intérieur, le Projet de Décret portant mesures d'application de la Loi n°17/001 du 08 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé et le Projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé.

### III. Examen et adoption d'un dossier

Le Ministre de l'ESU a commenté sa Note d'information portant sur la grève déclenchée par les professeurs de l'Université de Kinshasa depuis le 20 avril 2018 du fait de la non application dans la paie du mois d'avril d'un deuxième palier d'augmentation convenu et ce, sans qu'ils en aient été préalablement avisés. Le Conseil des Ministres a chargé les Ministres concernés de se concerter immédiatement, c'est-à-dire aujourd'hui 04 mai 2018 autour du Premier Ministre pour envisager une décision idoïne.

### IV. Examen et adoption de 03 textes.

Il s'agit :

1. d'un Projet de décret portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti, des allocations familiales minima et de la contre-valeur du logement, (SMIG) en sigle présenté par le Ministère du Travail, Emploi et Prévoyance Sociale ;

2. d'un Projet d'ordonnance portant approbation de l'Accord de conversion de dettes entre le Royaume d'Espagne, la République Démocratique du Congo et le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme et ;

3. d'un Projet de décret fixant les modalités d'émission et de remboursement des bons et obligations du Trésor présentés par le Ministre des Finances.

Ces projets ont été adoptés.

Commencée à 11H00, la réunion s'est terminée vers 14H30.

Je vous remercie.

**Lambert MENDE OMALANGA**  
Ministre de la Communication et Médias,  
Porte-parole du Gouvernement



TRIBULATIONS POLITIQUES EN RDC

# Martin Fayulu perd le nord

**D**ans une interview accordée à notre confrère « Actualité.CD », le patron de l'Ecidé et leader de la Dynamique de l'Opposition fait ses adieux à la raison et choisit délibérément de s'embourber dans la démesure, l'inconséquence et la fourberie.

Tout le monde, en commençant par les conspirateurs de Bruxelles et initiateurs du Rassemblement de très éphémère existence, a compris le non sens d'une transition sans Kabila. Même Félix, le fils de son père, qui ne rêvait que de cela nuit et jour, a fini par y renoncer.

Mais il n'y a que Martin Fayulu, personnage sans panache au niveau de l'opposition politique, qui revient sur l'ineptie du schéma défendant une transition sans Kabila.

## Dans les vapes

Le patron de l'Ecidé est à ce point dans la confusion qu'il ne comprend plus rien à l'acte. Au gré d'un grave moment d'égarement psychologique dont les spécialistes sauront, on l'espère, rendre compte un jour, l'opposant voit à ce point l'ombre de Kabila partout qu'il le démet de la magistrature suprême pour en faire un membre du bureau de la Ceni.

Sans le moins du monde sourciller, il lâche : « C'est pour cela que nous disons à la communauté, tant nationale qu'internationale que Mr Kabila nous amène le dossier d'appel d'offre de l'audit du fichier électoral ; on doit avoir des dossiers car il doit contacter la direction générale des marchés, parce que c'est une passation des marchés car c'est régi par une loi... ».

Pour Fayulu, tout a cessé de fonctionner. Dans ce pays, il n'y a plus que Joseph Kabila et le désert devant lui. C'est désormais lui qui répond de tout, jusqu'à la simple et triste passation des marchés. Même si le but est de nuire, il faut savoir y mettre la forme pour faire sérieux.

Du coup, la bourde du propriétaire de Faden House le plonge dans une dévaluation complète. Attirant l'attention de l'opinion nationale sur la désolante platitude et la vacuité de tout le reste des propos de l'individu.

Lequel s'est permis de créer ex nihilo une troika Kabila- Nangaa-Basengezi. Tout l'ABC des méthodes incantatoires et nihilistes ayant caractérisé l'opposition



Radio Okapi/Ph. Jean Bompengo

congolaise depuis sa naissance sur la scène politique.

Et Fayulu de se fendre d'un : « donc nous voyons aujourd'hui que Kabila, Nangaa et Basengezi nous amènent dans un traquenard ».

## Du coq à l'âne

Mais cette fameuse transition pour laquelle plaide tant Martin Fayulu, comment est-elle concrètement possible de réalisation en Rdc ? L'agitateur donne littéralement sa langue au chat. Il n'en sait pratiquement rien, n'a jamais réfléchi sur la question, se contentant de se répéter à lui-même qu'il faut une transition sans Kabila, au rythme d'une prière fervente. De l'incantation.

Fayulu est si ignorant du chemin à emprunter pour parvenir à son rêve, qu'il invoque sans aucun fondement rationnel le schéma burkinabé. Presqu'à la manière d'un brocanteur qui décide de bazarder toute sa pacotille, il dégoise : « Comment les Burkinabés sont arrivés à la transition sans Blaise Compaoré ? Ils ont imposé une transition par la rue. Donc c'est la volonté des Congolais. Si les Congolais décident, ça sera ainsi. Mais nous demandons aussi à nos frères et sœurs de la diaspora de s'impliquer car ils ont une part active dans cette affaire et nous-mêmes nous devons nous impliquer ».

Il est dangereux de jouer avec les exemples sans en maîtriser les contours et les contextes. Parce que si notre pétrolier (c'est un ancien commercial d'une société pétrolière à Kinshasa) était conséquent avec lui-même, il aurait dû savoir, entre autres que dans le schéma burkinabé qu'il invoque à contre temps, jamais la diaspora ne fut appelée au secours.

Rien que ce petit fait, très anodin mais ayant le mérite d'être opposé à son concepteur, suffit pour démontrer que le schéma du pays des hommes intègres n'est pas transposable au Congo-Kinshasa par le simple tour d'une invocation.

Et voilà Fayulu qui nous sert le top de la démesure. On lui pose la question de savoir si le 23 décembre 2018, il faut aller aux élections ou pas, sa réponse est l'une des plus fumeuses de l'histoire de la dialectique. Il déclare : « Nous vous disons que le boycott ne fait pas partie de notre vocabulaire, nous disons aussi qu'il faut une transition sans Kabila pour avoir des élections crédibles, transparentes et apaisées ».

Qu'est-ce que cela veut concrètement dire ? Nous sommes en présence d'une constipation sans remède. Preuve que Fayulu ne sait ni ce qu'il veut encore moins ce qu'il dit. Comment suivre un tel personnage ?

MAGG MIKOMBE



KINSHASA

## Plus de 1500 jeunes ont participé à la deuxième édition des Jeux salésiens

**P**lus de 1500 jeunes ont participé du 28 avril au 1er mai dernier à la deuxième édition des Jeux salésiens organisés par la vice province salésienne Afrique Congo Congo, en sigle ACC, dans sa pastorale annuelle des jeunes à la cité des jeunes de Don Bosco de Lukunga.

Ces jeux ont réuni des jeunes venus des différents groupes, écoles, paroisses proches de l'esprit salésien. Ils ont quitté les quartiers Sanga Mamba, Malueka, les communes de Mont Ngafula, de Masina, de Kimbanseke et de la Gombe. Des sports et différentes sortes de jeux ont

mis ensemble ces jeunes en vue de les amener à la sociabilité, à la tolérance, à l'amour et au respect mutuel. Tout ceci s'est fait selon la vision du fondateur de la congrégation des salésiens, Don Bosco d'origine italienne.

Issu d'une famille pauvre et orphelin dès l'âge de deux ans, il ne jurait que par les jeunes. Sa vocation a consisté à valoriser la jeunesse par l'apprentissage des métiers. Retenons que l'Ordre des salésiens est arrivé au Congo par le Katanga le 10 novembre 1911 et s'est installé à Kinshasa en 1989.

Bongo Yeye, stagiaire

DON BOSCO LUKUNGA :

## Ngaliena : Un cadavre sans sexe abandonné sur l'avenue du tourisme le long du fleuve Congo

**L**es utilisateurs de l'avenue du tourisme située le long du fleuve Congo se sont réveillés le matin du 26 avril avec ahurissement car un cadavre dont le sexe a été arraché et les habits emportés, gisait sur cette route.

C'est tard la nuit vers 23 heures que ce cadavre a été découvert dans un état de décomposition assez avancée et les intestins à ses côtés. Il a été difficile de connaître la date de sa mort et encore plus comment ce corps se retrouvait à cet endroit. C'est dans ces conditions qu'il a été enlevé et les militaires en faction cette nuit ont été interpellés pour raison d'enquête.

Naomie Bukasa, stagiaire

TRANSPORT EN COMMUN À KINSHASA

## André Kimbuta revoit les prix à la hausse !

**L**e gouverneur de la ville de Kinshasa, André Kimbuta Yango, a signé ce mercredi 02 mai 2018 à Kinshasa un arrêté donnant accès à l'augmentation du tarif des transports en commun suite à une série de majoration des prix du carburant.

Pour se conformer à la structure des prix de transports en commun après les hausses des prix du carburant, le gouverneur de la ville de Kinshasa, André Kimbuta, a signé un arrêté listant les prix pour chaque itinéraire à travers la ville.

D'une manière générale, cette hausse est passée de 100 FC à 200 FC sur les différentes lignes de la ville. A titre illustratif, le prix de la course sur la ligne Marché Central-UPN qui était à 600 Franc congolais (FC) est passé à 800 FC. La course du Centre Ville - Victoire est passée de 500 FC à 600 FC ou encore les bus « Esprit de Vie » desservant la ligne Lemba Terminus-CADECO ou Fonction Publique coûte désormais 700 FC. La course UPN -Rond point Victoire coûte désormais 1400FC et à Bandal elle vaut 1100FC.

De Masina Petro-congo à Lemba, Ma-



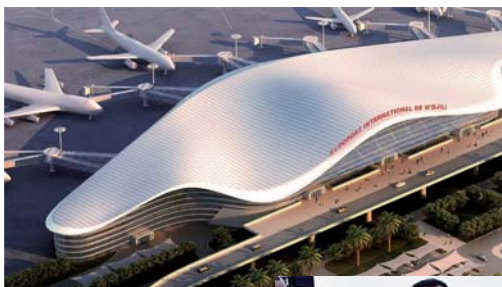
tete, Commune et rond-point Ngaba ou de Mikondo à Ndolo et Gambela, le tarif passe de 400FC à 500FC. Pour le transporteur Jonas Balia, "augmenter le transport c'est mauvais car à chaque fois, nous avons des problèmes des petites coupures qu'il faut remettre en différence. Si nous disposons des coupures de 50, 100 et 200 FC en grande quantité, ça nous fera plaisir". Selon l'utilisateur de transport Jean

Tshamala, habitant la commune de Mont-Ngafula, en dépit de la majoration des tarifs de transport urbain, les difficultés de transport ne se terminent pas non plus du fait de la diminution des bus Transco en circulation, poussant les Kinois à effectuer de longs trajets par tronçons allant jusqu'à déboursier 2000 à 3500 FC le jour pour uniquement le transport.

Lévi Mamvilako



# LANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE AÉROGARE DE L'AÉROPORT DE N'DJILI





## PÉNURIE D'EAU À KIKWIT

## Les femmes lancent une pétition contre l'augmentation du prix de l'eau !

Un groupe des femmes ont lancées une pétition contre le maire de la ville de Kikwit, pour avoir demandé la REGIDESO de revoir à hausse le prix de la facture d'eau sans consulter les consommateurs de ladite ville, le mardi dernier dans la province de Kwilu.

Réunies au sein du Conseil Urbain des femmes de Kikwit (CUFK) et du Comité des femmes pour la Paix de la ville de Kikwit (CFPVK), les femmes de Kikwit se sont rendues à la mairie de leur ville avec une pétition, pour dire non à la décision du maire de la ville, autorisant la REGIDESO de majorer le prix du litre de l'eau, le mardi de la semaine en cours dans la province du Kwilu.

Pour ces femmes, cette décision est impopulaire et met la vie des habitants en danger car, le numéro 1 de ladite ville agit sans consulter au préalable les consommateurs d'eau, qui sont en même temps partenaires de la société fournisseuse de l'eau potable d'une part, et victimes de l'action d'autre part.

En outre, ces femmes pensent que cette décision viole le protocole d'accord signé entre les consommateurs et la REGIDESO en 2007. Lequel accord a été respecté pendant dix ans, à la satisfaction de



toutes les parties. Dans le contenu de ladite pétition, les Kikwitoises demandent le départ du chef du centre de la REGIDESO / Kikwit pour non respect d'engagement, entre son centre et la population pour décider de l'augmentation de la facture par tous.

Les femmes de Kikwit sont décidées à effectuer une descente sur terrain en cas de non mis en application de leur pétition.

Lévi Mamvilako

Il faut rappeler que, dans l'accord mis à jour l'année passée, qui date tout de même de dix ans, un bidon d'eau de 20 litres était à 40 Fc, et celui de 25 litres vendu à 50 Fc. Conséquence : les familles démunies parcourent 3 à 4 kilomètres pour puiser l'eau de la rivière Kwilu. Ce tarif de la Regideso / Kikwit à l'époque, avait mis en accord la société civile et la mairie de Kikwit d'une part et la Regideso d'autre part.

## L'INSALUBRITÉ ET LE DÉLABREMENT DES ROUTES DE LA CAPITALE :

## Un défi pour l'Hôtel de ville de Kinshasa

Les routes de la ville provinciale de Kinshasa sont dans un état très avancé de délabrement à plusieurs endroits. Au centre ville plus précisément, près de l'Hôtel de ville, des larges nids de poule jonchent les avenues Tombalbaye, Marais, et aussi l'avenue du Commerce par où passent tous ceux qui fréquentent le quartier commercial de la capitale.

Outre les nids de poule, on y remarque et avec beaucoup d'arnetude des tas d'immondices. 14 s'étaient au grand jour aux abords de l'Hôtel de Ville : des mottes de terres boueuses, des restes de bouteilles en plastique,

des sachets avec des restes de plats sont déposés par terre et n'ont plus été enlevés depuis des lustres. Les passagers se bouchent les narines pour ne pas « respirer » l'odeur nauséabonde qui s'en dégage. Les marres d'eau stagnent même devant la direction générale des impôts.

Depuis un temps, l'Office des Voiries et Drainage a barricadé la route pour des travaux qui ne donnent aucun indice d'un début de commencement. Cet arrêt provoque ainsi de la poussière et les vendeurs à la sauvette se bousculent sans y prêter aucune attention.

Sur l'avenue de commerce les marchandises sont vendues à même le sol,

les commerçants se moquent de cette insalubrité. Des jeunes gens baladent même de l'eau en sachets recouverts de cette poussière jaunâtre. La situation est tout simplement chaotique sur l'avenue Luambo Makiadi (ex-Bokassa) entre les avenue Biadiadingi et du commerce. Les travaux de drainage et de reconstruction de la chaussée, maintes fois commencés depuis plusieurs années, n'ont jamais été achevés. Dommage, les routes plutôt que d'être réparées, servent de dépotoirs d'immondices par manque de poubelles publiques.

Naomie Bukasa et Bongo Yeye, stagiaires

## Voici la liste des pays africains qui ont reçu le plus de transferts de fonds de leurs diasporas en 2017, la RDC non classée

Le Nigeria est le pays d'Afrique subsaharienne qui a reçu le plus de fonds envoyés par les migrants en 2017, selon un rapport publié le 22 avril par la Banque mondiale. Le pays le plus peuplé du continent a reçu 22 milliards de dollars durant l'année écoulée contre 19% en 2016, d'après ce rapport intitulé «Migrations et envois de fonds : développement récents et perspectives» (Migration and Remittances: Recent developments and Outlook).

L'Égypte arrive en deuxième position avec 20 milliards de dollars, tandis que le Maroc occupe la troisième marche du podium avec 7,5 milliards de dollars.

Viennent ensuite le Ghana et le Sénégal, avec un montant de 2,2 milliards de dollars pour chacun de ces deux pays, l'Algérie (2,1 milliards), le Kenya (2 milliards), la Tunisie (1,9 milliard), l'Ouganda (1,4 milliard), le Mali (1 milliard), l'Afrique du Sud (0,9 milliard), l'Éthiopie (0,8 milliard), le Libéria (0,6 milliard) et le Burkina Faso (0,4 milliard).

Le rapport publié en marge des Assemblées de printemps du groupe de la Banque mondiale et du FMI souligne d'autre part que les transferts des migrants représentent une part particulièrement importante du PIB du Libéria (27%), des Comores (21%), de la Gambie (21%), du Lesotho (15%), du Sénégal (14%) et du Cap-Vert (13%).

Globalement, les transferts des fonds des migrants vers l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne sont passés de 34 milliards de dollars en 2016 à 38 milliards de dollars en 2017, grâce notamment à la reprise de l'économie mondiale et à la remontée progressive des prix du pétrole.

Comme on peut bien le constater, la République démocratique du Congo est absente de la liste, soit parce que les transferts se font plus en informel, soit par la baisse très sensible des apports de ses diasporas dans le vécu des compatriotes restés au pays. Selon certains té-



moignages obtenus auprès des maisons de transfert des fonds, il est indiqué que leurs activités ont sensiblement baissé les dix dernières années, et la balance planche plus dans le sens des transferts des fonds de la RDC vers l'Europe et l'Afrique du sud, principalement, par rapport aux entrées. «Beaucoup de Congolais envoient surtout vers les fins des mois de l'argent auprès de leurs frères vivant en Europe, et peu de Congolais d'Europe envoient de l'argent au pays», nous a déclaré un employé d'une maison de transfert d'argent de Kinshasa.

Et quand, au cours de notre dernier séjour en Europe, nous nous sommes échangé avec certains compatriotes, plusieurs raisons ont été avancées pour justifier la baisse sensible des envois des fonds à Kinshasa. Les difficultés financiè-

res de nos compatriotes vivant à l'étranger, par manque d'emplois, constituent une des raisons qui reviennent de temps en temps. Pour d'autres, les compatriotes restés au pays n'ont pas été sérieux avec leurs frères de la diaspora quant à l'usage des fonds envoyés. Beaucoup de fonds envoyés pour certains investissements ou la construction ont été utilisés à d'autres fins de jouissance au pays, écoulant par là tous les espoirs investis. Aux autres d'ajouter que maintenant, ils n'envoient au pays que pour couvrir les frais funéraires ou supporter les études de quelques braves petits. « Plus question d'envoyer de grosses sommes pour un quelconque investissement », disent-ils, sauf s'ils se décident de revenir au pays fructifier leur argent.

Agence Ecofin/LNR

## VOICI UN PEU D'HUMANITÉ DANS CE MONDE EN DÉTRESSE

Hélène, une pauvre américaine a volé un jour dans un supermarché. Quelqu'un ayant observé la scène a informé la Police de son forfait. Quand le policier est allé l'arrêter, il lui a demandé : Qu'as-tu volé ? Elle a répondu : Seulement cinq œufs pour nourrir mes enfants.

Il a emmené Hélène au supermarché et a acheté pour elle de la nourriture... Elle a commencé à pleurer et disant : " Monsieur, c'est beaucoup trop de ce que vous faites.

Il a dit : " Parfois, on ne devrait pas appliquer la loi, mais nous devons appliquer les principes de l'humanité.

## Des choses qui arrivent

Le week-end dernier, un enseignant d'une école privée catholique située à Kinshasa, dans l'ex-district de Tshangu, s'est écroulé au moment où il dispensait le cours de mathématique. Le drame s'est déroulé au moment où

il était entrain d'effectuer des exercices de mathématique avec ses élèves et subitement il s'est écroulé. Pris de panique, les élèves ont alerté la direction de l'école. Le préfet s'est dépêché sur le lieu, accompagné de quelques professeurs. Et l'infortuné a été transporté dans la salle de réunion, question de tenter de le réanimer.

Dieu merci, l'enseignant de mathématique s'est relevé et a soufflé à l'oreille d'un de ses collègues demandant qu'on lui apporte quelque chose à manger. Ce qui fut fait. Et il a fallu quelques minutes pour que

le professeur de mathématique reprenne ses forces.

Renseignement pris, le professeur a avoué que cela fait deux jours qu'il n'avait pas mis quelque chose sous la dent, car, impayé durant 3 mois.

Comment en est-on arrivé à ce point que l'on ait des enseignants qui prestent au nom de l'Etat sans qu'ils soient rémunérés ? Y'a-t-il des structures parallèles d'embauche des enseignants qui sont ignorés au niveau de SECOPE qui s'occupe de l'identification des enseignants ? N'y a-t-il pas d'inspection chargée de contrôler régulièrement l'effectivité des enseignants dans les écoles, au moment où il apparaît que des enseignants irréguliers sont bien payés tandis que certains de ceux qui prestent effectivement, se retrouvent oubliés sur les listes de paie. Une affaire à suivre.

## STOP SUR IMAGE



### Contribuer à enrichir la vie des autres

À Salon de l'Agriculture, un agriculteur qui a été primé trois années de suite pour la qualité de son maïs, a révélé au cours d'une interview qu'il partageait sa semence avec ses voisins. Perplexe, le journaliste a demandé: «Comment pouvez-vous vous permettre de partager votre meilleure semence avec vos voisins qui sont en concurrence avec vous chaque année?»

Le fermier sourit et explique : «Le vent décroche le pollen du maïs de maturation et le répand d'un champ à l'autre. Si mes voisins cultivent du maïs de qualité inférieure, la pollinisation croisée va constamment diminuer la qualité de mon maïs.

Si je veux cultiver du bon maïs, je dois aider mes voisins à cultiver un maïs de bonne qualité. «Il en est ainsi de la vie des êtres humains. Ceux qui veulent vivre de façon significative et bien, doivent contribuer à enrichir la vie des autres.

La valeur d'une vie est mesurée par le nombre de vies qu'elle touche. Et ceux qui choisissent d'être heureux, doivent aider les autres à trouver le bonheur.

Car le bien-être de chacun est lié au bien-être de tous. Aucun de nous ne gagne vraiment, jusqu'à ce que nous gagnions tous».

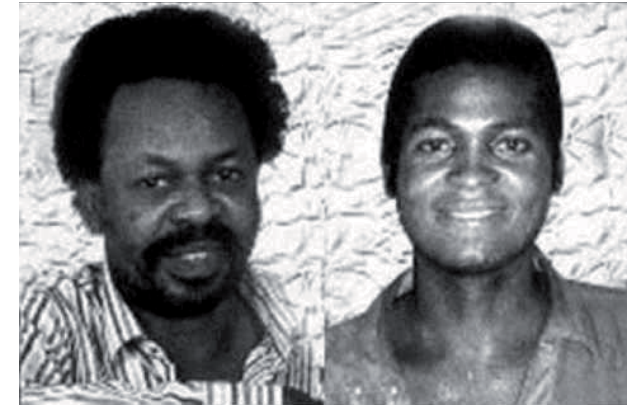
Aime ton prochain comme toi-même.

## IL Y A 28 ANS NOUS QUITTAIENT LES FRÈRES SOKI Unis par le sort jusqu'à la mort !

Dans l'histoire de la musique congolaise, l'on compte beaucoup d'artistes issus de la même famille. Les cas les plus emblématiques concernent Franco Luambo Makiadi et Bavon Marie-Marie, Nico Kasanda wa Mikalayi et Mwamba Déchaud, Franck Lissan et Lola Checaïn, Dewaway et Johnny Bokelo, Mauro et Dizzy Mandjeku, les frères Fataki, les Yondo Sisters ainsi que les Nkunda Sisters. Plus près de nous, les Makoma sont venus allonger cette liste. Mais durant les grandes vacances de l'année 1970, plus précisément le 15 août, l'orchestre Bella Bella voit le jour dans la commune de Bandalungwa. L'originalité de cet orchestre soutenu par le mécène Verckys Kiamuangana Mateta réside dans le fait qu'il a, à ses commandes, deux frères: Maxime SOKI Vangu né à Kinshasa le 18 août 1947 et son frère cadet Emile SOKI Dianzenza dit Prince, né à Kinshasa le 14 décembre 1954. Ils sont tous les deux chanteurs de charme doublés d'auteurs compositeurs de talent.

L'histoire renseigne que Maxime, pendant son cursus scolaire à Boma, chantait au sein de la chorale de l'église. À ses heures perdues, il mettait un point d'honneur à interpréter les chansons des musiciens de l'époque à la satisfaction de tous. Mais pourtant, c'est par le canal de son frère Emile qu'il va se faire découvrir. En effet, Emile venait de remporter la palme de meilleur artiste musicien en 1969 à la faveur d'un festival pour avoir interprété avec maestria une chanson dédiée à l'unité nationale. Ce succès va ainsi susciter une vocation en lui.

Max l'encouragera sur cette voie pendant que les éditeurs de l'époque vont s'intéresser à lui. Il va signer avec les éditions "La Musette" un contrat qui donnera lieu à deux 45 Tours "Misère ya basi" et "Muasi ya bato". Œuvres de Maxime. Le succès est au rendez-vous. Dans la foulée, un orchestre de fortune est mis sur pied et va commencer à donner des concerts en matinée avant d'être accepté à se produire en lever de rideau des concerts de Negro Succès.



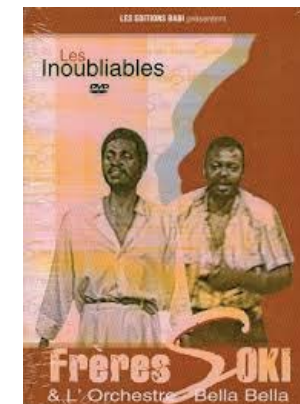
Découvert par Bavon Marie-Marie, Maxime intégrera le Negro Succès jusqu'à la mort de Bavon.

De 1970 à 1972, Bella Bella qui a, entretemps vu le jour, avec les frères Soki à sa tête, s'impose sur la scène musicale du pays avec des chansons telles que "Sola" où ressortent aussi les voix de Kabasele Yampanya Pépé Kallé et Kanta Nyboma. Puis le succès monte à la tête d'Emile qui quitte Maxime et va créer l'orchestre Bella Mamba. La gestion n'étant pas son fort, il se plante et se résout à revenir chez son grand-frère. C'est à ce

niveau que les Editions VÉVÉ entrent dans la danse et produisent "Sofele" en 1973, une chanson culte, "Tikela ngai mobali", "Houleux Houleux", "Koukoulou cache cache", "mbuta". Maxime crée son propre Label et largue "Zizina", "Getou Salay", "Masanga", "Bienvenue Doudou", "Petite Zizina", "Zing Zong"... Toutes des chansons à succès.

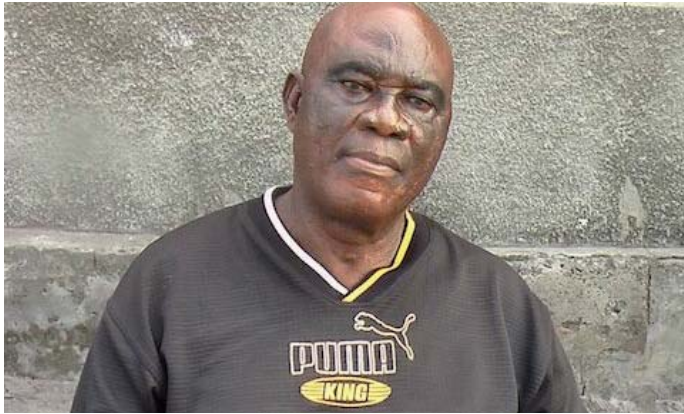
En 1975, le duo des Soki fait le malheur avec "Zamba" de Maxime, "Kamavashi" d'Emile, "Pambindoni" de Shaba Kahamba. En 1979, ils caracolent sur les hit-parades et cela va durer pendant cinq bonnes années avant que les caprices d'Emile ne refassent surface. La séparation intervient. Chacun évolue désormais seul. Mais en 1977, Maxime avait apporté son soutien à Papa Wemba pour le lancement de Viva la Musica. Ce, en mettant à sa disposition un équipement de musique pimpant neuf et la sortie de "Maman Wali", le tout premier disque de celui qui deviendra le chef du village Molokaï. En 1987, Emile, instable, tombe malade et sa mort interviendra le 4 mai 1990 au pays. Deux semaines plus tard, Maxime meurt à son tour à l'étranger, notamment en Allemagne où il s'était établi après avoir vécu en France. Les deux frères artistes sont ainsi morts comme ils ont vécu, unis par le sort!

Jean Pierre EALE IKABE/LNR





## Kilasu : « Après la Coupe du monde 1974, Mobutu avait menacé d'exterminer les familles des joueurs qui resteraient en Europe »



L'entraîneur yougoslave Blagoje Vidinic qui avait amené les Léopards à une phase finale de la Coupe du monde avait déclaré à son sujet que c'était le seul Léopard qui pouvait jouer dans n'importe quelle équipe du monde. Kilasu Masamba, un nom jeté dans les oubliettes mais qui est celui d'un grand footballeur qui a évolué dans deux des trois grands clubs de la capitale: Bilima et Imana. Champion d'Afrique de football avec les Léopards en 1974, il faisait partie de l'équipe qui avait joué la coupe du monde de football à Munich en Allemagne. Un parcours riche et exemplaire que nous avons exhumé avec lui dans un jeu de questions et réponses pour *Afriku*/Échos Magazine

**AFRIKU/ÉCHOS MAGAZINE (AEM): Petit rappel sur vous pour nos lecteurs ?**

**KILASU MASAMBA(KM) :** Je suis Victor Kilasu Masamba, ancien footballeur. Je suis né à Kinshasa le 24 novembre 1948. Je pense que le reste sera révélé au cours de l'interview.

**Comment êtes-vous venu au football ?**

J'ai commencé par taper dans le chiffon comme tout jeune Congolais. Mais ma première équipe a été le FC Dravering de la Commune de Kimbanseke où j'ai grandi. C'était une belle équipe avec de très bons joueurs qui, pour la plupart, malheureusement, ne sont pas allés très loin.

**Cette équipe avait quand même livré des matches dont vous gardez des souvenirs ?**

Oh oui ! Beaucoup. Par exem-

ple, dans le cadre d'un championnat organisé à Kinshasa à l'époque, nous sommes allés jouer contre V. Club de Matete. Vous voyez, avec l'environnement de l'époque, les Matetois étaient certains de ne faire de nous qu'une bouchée. Ils nous injuriaient avant le match pour nous intimider. Mais c'était une belle rencontre et nous leur avions infligé un cinglant 2-0. Lobilo, l'un des ténors de V. Club, doit s'en souvenir encore. J'avais marqué l'un des buts de la rencontre et fait marquer le second. On m'appelait Pelé à l'époque. J'étais milieu offensif, j'étais le N°10 comme on le disait à l'époque.

**Et après Dravering ?**

Je suis allé jouer dans Arc-enciel de Ndjili. C'est là que j'avais été remarqué par les dirigeants de Bilima. C'était en 1972. Cela n'a

pas été facile au début. J'arrive là-bas et l'entraîneur Tambwe, paix à son âme, m'oblige à jouer en défense. Je refuse et je m'enfuis. J'ai disparu pendant 3 mois. Les dirigeants me recherchent partout et enfin viennent parler avec mes parents. Lorsqu'il me revoit, Tambwe me prodigue beaucoup de conseils en bon père de famille. Il me dit que malgré tout ce que j'avais comme talent ou ambition, je serais encore meilleur en défense...Voilà comment je suis devenu défenseur.

**« À l'issue de mon premier match officiel avec Bilima, Vidinic est venu m'annoncer ma sélection »**

**Comment débute votre aventure dans les Léopards ?**

Le premier match officiel que je joue avec Bilima, contre Léo Sport, toujours en 1972, Blagoje Vidinic, qui est au stade, me remarque. À la fin du match, il m'appelle, me prodigue quelques conseils, me dit que j'ai beaucoup de talent et que je dois être présent au prochain regroupement de l'équipe nationale et j'y suis resté jusqu'à la fin de ma carrière.

**Quel avait été le secret de cette longévité et cette stabilité ?**

La discipline. Comme joueur, j'étais très discipliné. Je prenais

ma carrière très au sérieux. Il faut dire que Tambwe, à qui je rends ici un hommage déférent, m'avait beaucoup aidé à progresser. Et j'étais directement dans l'équipe de base, à côté de Ngunza, Mbabu Zumbel, Saïo Mokili, etc.

**Comment êtes-vous arrivé ensuite au CS Imana ?**

Ce n'était pas un transfert normal. À mon retour de la coupe du monde, j'avais trouvé une rébellion que les joueurs menaient contre les dirigeants de Bilima. Comme ils avaient raison, je suis entré dans la danse. Je les ai tous internés au Motel Fikin et je les ai pris en charge. J'étais à la fois président, entraîneur, joueur et capitaine. Lorsqu'ils avaient repris la situation en mains, les dirigeants m'ont chassé de l'équipe en me disant que j'étais désormais un joueur libre.

**Vous étiez donc perçu comme le meneur; qu'est-ce qui est advenu ensuite ?**

Dès que la nouvelle s'est ébruitée, j'ai reçu chez moi Lobilo accompagné du chanteur Youlou Mabiala. Lobilo m'informa qu'il a été mandaté par les dirigeants de V. Club; à l'époque Franco Lwambo était président de V. Club. Il me dit que nous ferions tous les deux un excellent axe central. Je suis Véclubien, donc j'étais enchanté par cette idée. Mais il est venu les mains vides. Le lendemain, Kakoko est arrivé à la maison avec le même message, mais pour Imana. Il insista et nous sommes allés voir M. Mbane à Nong-Ngaliema. De retour à la maison, j'ouvris l'enveloppe que cet homme m'avait remise : il y avait là-dessus l'équivalent de 24 mois de mon salaire à Tabazaïre où je travaillais. En commençant par mon épouse, toute ma famille m'a mis la pression pour que je signe avec Imana. C'est ainsi que je me suis retrouvé dans Imana.

**Ce fut votre dernier club ?**

Non. Je suis allé terminer ma carrière dans Babeti ya Kin, où j'ai joué jusqu'en 1978.

**« 1.000 zaires par joueur : c'était la prime reçue pour la**

**(Suite en page 15)**

## Kilasu : « Après la Coupe du monde 1974, Mobutu avait menacé d'exterminer les familles des joueurs qui resteraient en Europe »

**(Suite de la page 14)  
Coupe d'Afrique des Nations gagnée en 1974 »**

**Combien de phases finales de Coupe d'Afrique des Nations avez-vous disputées au total ?**

Trois. En 1972 au Cameroun, en 1974 en Egypte et en 1976.

**En 1974, c'est la consécration avec le record de Ndaye, 9 buts pas toujours battu 44 ans après !**

C'était un phénomène. Ndaye. Un génie. Il nous arrivait de ne pas comprendre, nous-mêmes, comment il marquait. Il allait très vite, et ses tirs, très puissants, étaient toujours cadrés. Cette CAN-là, nous jouions en fonction de lui, sur consigne du sélectionneur.

**Financièrement, ce fut aussi une bonne affaire ?**

Les déceptions avaient justement commencé là. Nous avions reçu chacun 1.000 zaires.

**1.000 zaires ? Et les maisons, les voitures ?**

Ça c'était le fruit de notre qualification pour la phase finale de la Coupe du monde.

**Ce Mondial, justement : 3 défaites en 3 matches, 14 buts encaissés contre zéro marqué.**

Nous étions tous des amateurs, contrairement aux actuels sélectionnés dont les 90% des effectifs viennent des championnats européens. Ensuite, l'équipe était minée par des problèmes financiers.

**Le 1er match, l'Ecosse était assez prenable !**

Avant la rencontre, leur sélectionneur avait déclaré que nous allions prendre 10 buts à zéro si nous jouions bien. Mais vous aviez bien vu qu'il nous avait surement manqué un peu d'expérience pour, au moins, arracher un nul.

**Le lendemain, vous faites la Une d'un grand magazine qui intitulé : « Kilasu Masamba, l'un des meilleurs de Zaïre-Ecosse ».**

Oui, on avait vraiment bien joué. Et on aurait nettement fait mieux, n'eût-été le carton rouge infligé à Ndaye, et le manque d'expérience.

**Contre la Yougoslavie, c'est la débâcle ! Certaines mauvaises langues avaient évoqué la**

**nationalité du sélectionneur !**

Un Blanc qui quitte son pays pour un travail donné ne fait que son boulot. Il n'a pas d'état d'âme. Non, la raison était ailleurs.

**Laquelle ?**

Deux jours avant le match, un Congolais, établi depuis 25 ans en Allemagne, est venu nous montrer un journal allemand où l'on parlait de ce que nous devrions avoir; 25.000\$ à chaque joueur pour le 1er tour. Par rapport à ce qu'on nous avait promis ici, les joueurs se sont fâchés et ont exigé d'être payés avant de monter sur le terrain. Pour désamorcer la tension, une réunion fut organisée avec le ministre Sampsapa Kaweta Milombe. Il a câblé Kinshasa, et Mobutu a très mal réagi. Il nous a envoyé Mokolo wa Pombo qui est rentré comme il était venu. Sans rien nous donner. C'est donc avec le moral complètement à terre que nous sommes montés sur le terrain. Et ça, ça ne pardonne pas. Nous pouvions perdre, mais pas de manière aussi catastrophique.

**Et contre le Brésil ?**

Nous pouvions aussi faire mieux. Mais nous n'avions plus rien à gagner, et le Brésil avait besoin de cet écart de 3 buts pour passer au 2ème tour. Mis de côté les résultats et les scores, nous n'avons pas laissé une image si mauvaise qu'on pourrait le croire aujourd'hui.

**La preuve, certains d'entre vous ont reçu des offres !**

Oui. Mayanga et Kakoko ont été contactés par Saint-Étienne (France). L'équipe de la ville où nous avons joué, Gelsenkirchen, avait tenu à moi et Lobilo...

**Et pourquoi êtes-vous revenus ?**

La dictature ! Le Président Mobutu nous a menacés, et je tiens à ce que vous l'écriviez. « *Tout joueur qui restera en Europe, avait-il dit, je vais exterminer sa famille* ». Avec le recul, on peut dire qu'il ne l'aurait peut-être pas fait. On ne sait jamais aussi. Mais en 1974, Mobutu était au sommet de sa puissance. Qui pouvait douter de l'exécution d'une telle menace ?

**Il y a quelques années, Ndaye Mulamba avait déclaré, à la télévision, qu'il pourrait tuer son enfant si celui-ci déci-**

**dait d'embrasser la carrière de footballeur...**

Je n'irais peut-être pas jusque-là, mais je comprends son dégoût. Souvent les gens ne se rendent pas compte que si, pour eux, le football est un plaisir que les footballeurs produisent, ceux-ci travaillent, en fait. C'est ça leur travail, leur vie. Vous savez tout ce que nous avons fait pour ce pays. Mais qu'avons-nous reçu en retour ? Lorsque Ndaye se rend compte que le monde entier parle toujours de sa performance, un record jamais encore battu 44 ans après, lorsqu'il pense comment il soulevait les stades lorsqu'il marquait un but, lorsqu'il se souvient du drapeau national qui flottait fièrement lorsque ses buts faisaient gagner l'équipe, et lorsqu'il regarde la vie qu'il mène présentement, il ne peut qu'avoir ce genre de réaction. Mais je sais qu'il ne le ferait pas.

**« À la fin de mon premier entraînement avec Bilima, Mokili Saïo m'a dit que j'avais un bel avenir et m'avait prévenu des méfaits de l'alcool et de la luxure »**

**Vous avez de bons souvenirs de votre carrière ?**

Matériellement non, par rapport à tout ce que nous avons donné au pays. Moralement oui. Il y a cette notoriété que nous avons, et qui nous a ouvert bien de portes. Moi j'ai travaillé à AZDA, où j'étais Chef du Service Vente, à Motuka, à Tabazaïre et à ACA.

**Et pour vos coéquipiers comme Kibonge Mafu ?**

Le seigneur ! Laissez-moi vous révéler que c'était mon idole lorsque j'étais encore petit. Plusieurs fois, les jours de grandes rencontres de V. Club ; nous arrivions, mes amis et moi, très tôt dans ce qui était encore le stade du 20 mai. Nous trompions la vigilance des policiers et nous nous faufillions entre les fils barbelés, tout cela pour voir mon idole sur le terrain. J'ai réalisé mon rêve lorsque je suis parvenu à jouer à côté de lui. C'était d'abord de l'émotion, puis une joie indicible. C'était quelque'un d'extraordinaire.

**Kakoko Etepe et Mayanga Maku ?**

Si j'ai joué dans Imana, c'est grâce aux efforts de Kakoko, comme je vous l'ai dit tantôt. Il avait pleinement confiance en moi. Très souvent, lors de grands matches, lorsque nous menions, il ne cessait de me demander si nous n'encaisserions pas. Je le rassurais que, comme j'étais là, tout irait bien. Quant à Mayanga surnommé Goodyear, ce fut un bon technicien, buteur, il pratiquait un football limpide et il avait beaucoup de classe. Je vais vous faire rire. Lors du match contre l'Ecosse, à la mi-temps, je pose la question aux attaquants : « *Au stade du 20 mai, vous êtes de grands buteurs, mais qu'est-ce qui ne va pas ici ?* » Alors, tous étaient fâchés contre moi. Mais c'était seulement pour décontracter l'atmosphère qui était surchauffée. C'était une belle famille, les Léopards.

**Gardez-vous un souvenir particulier de votre passage dans Bilima ?**

Lors du tout premier entraînement que j'ai effectué dans Bilima, j'ai joué à la médiane, avec Saïo, mais aussi Durango, Mbabu Zumbel, feu Ngunza... À la fin de la séance, Saïo était le premier à me féliciter. Il me dit que j'avais un bel avenir. Il me conseilla de m'abstenir des boissons alcooliques et de la luxure. J'ai suivi ces conseils et je suis arrivé au sommet.

**Que diriez-vous sur Lobilo Boba ?**

Lui, c'est mon ami personnel de tous les temps. Il tenait à ce que je joue dans Vita. Très bon joueur, calme, intelligent, d'où sa titularisation au poste de libero. Lobilo était excellent. C'était une aisance de jouer à ses côtés.

**Quel conseil pouvez-vous prodiguer aux jeunes footballeurs d'aujourd'hui ?**

Il n'y a pas d'autres secrets que ce que je vous ai dit plus haut. Ils doivent être très disciplinés et beaucoup travailler. Et cela vaut pour tout le monde, pas seulement pour les joueurs. Chacun dans son secteur d'activité. Sans discipline, on ne peut arriver à rien de positif. Il faut beaucoup de rigueur dans la vie.

**Propos recueillis par Jean-Claude Ntuala/AFRIKU/ÉCHOS MAGAZINE**





## Vodacom Ligue 1

# Phase aller : Sanga Balende ou Mazembe ?

La phase aller du championnat national de football de la RDC atteint sa 11<sup>ème</sup> journée avec une course poursuite entre Sanga Balende et Mazembe pour la 1<sup>ère</sup> place. Le DCMP jadis dans le ventre mou du classement est remonté à la 3<sup>è</sup> place.

Le moins qu'on puisse dire de ce parcours est que la compétition est vraiment disputée. Personne ne s'attendait à ce parcours sans défaite de Sa Majesté Sanga Balende qualifié sur le fil en phase des groupes. Elle ne compte que 3 nuls après avoir discipliné tous les clubs kinois. Cette fougue insolente des poulains de l'entraîneur Chico Mukeba n'a été arrêtée que par Mazembe (0-0) à Mbuji-Mayi, Lupopo (0-0) à Lubumbashi et le nouveau venu dans la cours de grands, le FC Mont Bleu de Bunia(0-0) dans son fief. Les sang et or de la capitale du diamant totalisent 27 points devant le TP Mazembe qui compte un match en moins.

Les Corbeaux du TP Mazembe pointent à la 2<sup>è</sup> position et 24 points à cause d'une trêve de calendrier, étant obligés de livrer leur match de la ligue des champions de la caf contre l'ES Sétif (4-1) le 6 mai. Ils sont aussi invaincus sur 9 matchs, avec trois nuls respectivement contre leur rival de Lubumbashi Lupopo (0-0), le DCMP (0-0) et bien sûr Sanga Balende(0-0).

Les Kinois qui semblaient perdre du terrain face aux poids lourds de la Zone Centre-Sud reprennent un peu de couleurs avec la lente mais sûre ascension du DCMP débarqué de la Coupe de la Confédération. Les Imaniens affichent un beau collectif qu'on a pu admirer devant Lupopo (4-1) à Lubumbashi puis Don Bosco (2-0). Mais certains esprits chagrins doutent de la régularité de la victoire du DCMP sur l'AC Rangers (2-0) : les athlètes de ce dernier se sont illustrés par de (trop) nombreuses passes dans leur camp mais manifestaient peu de pugnacité dès qu'ils traversaient la ligne centrale. Quoiqu'il en soit, le DCMP, avec 20 points pour 9 matchs joués, peut aussi remporter ce phase aller si les 2 ténors faisaient des faux pas.

Equipe	M	V	N	D	B	Pts
1. Sanga Balende	11	8	3	0	20:2	27
2. Mazembe	10	7	3	0	17:2	24
3. Motema Pembe	9	6	2	1	19:3	20
4. St Eloi Lupopo	10	4	4	2	14:10	16
5. AS Vita Club	7	4	1	2	12:5	13
6. AS Maniema	7	3	2	2	8:8	11
7. Don Bosco	11	3	2	6	9:16	11
8. AC Rangers	10	3	2	5	8:17	11
9. Mont Bleu	9	2	2	5	8:15	8
10. Dragons	10	1	3	6	10:18	6
11. Dauphins Noirs	9	1	2	6	3:18	5
12. Groupe Bazano	11	0	4	7	6:20	4

Pour ce samedi 12 mai, le public attend des choses de l'explication V.Club- Lupopo au stade des martyrs.

L'on retiendra que les matches de Linafoot sont d'un bon niveau malgré une désaffection criante du public à Kinshasa. Les telespectateurs sont pour leur part très nombreux aux quatre coins de la RDC même en dehors de nos frontières grâce à

la RTNC repris par des bouquets. Maniema Union de Kindu et Mont bleu de Bunia inquiètent par leurs forfaits pour les matches à livrer à l'extérieur faute de moyens financiers. L'autre grande inquiétude qui plane sur cette compétition est l'incertitude quant à la phase retour au regard de la saison sportive.

**Mayonde Kolongo**

## La D2 Linafoot bien en route

Le projet de la mise en place d'une deuxième division de la Linafoot progresse sans désemparer. Les recalés de la phase des groupes de la D1 se sont empoignés dans les 3 trois zones de développement pour donner 3 équipes destinées à affronter les relégables des play-offs.

C'est ainsi que FC La Renaissance du Congo (Kinshasa), OC Muungano (Bukavu) et FC Lubumbashi Sports(Lubumbashi) se sont qualifiés dans leurs zones respectives pour prétendre rejoindre la 1<sup>ère</sup> division. Ils

auront à jouer contre les 3 derniers classés des play-offs de la Vodacom Ligue 1 pour arracher une place en D1. Les heureux vainqueurs à ce tour de cadrage seront accompagnés par le gagnant de la Coupe du Congo pour constituer l'élite du football congolais.

Les perdants seront alignés en deuxième division aux côtés des champions des ligues provinciales.

A cette allure, l'on est presque assuré que le projet de la FECOFA tient bien sa route.

**Mayonde Kolongo**